



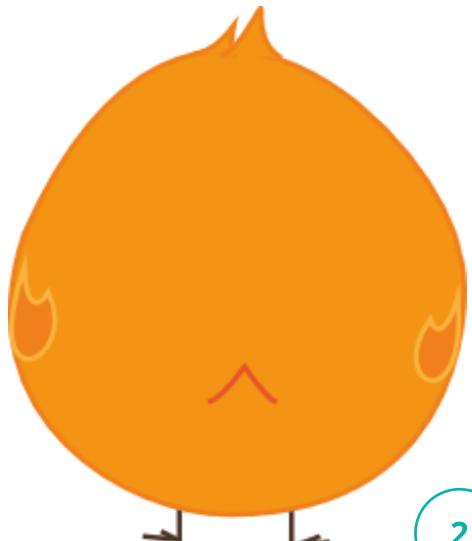
— Monnaie
Locale
Citoyenne —

Guide d'utilisation des professionnel·les



Sommaire

Qu'est-ce que la Gonette?	Page 3
La Gonette, à quoi ça sert?	Page 4
Pourquoi adhérer?	Page 5
Comment adhérer/ré-adhérer?	Page 6
Comment l'utiliser?	Page 7
En Pratique	Page 8
• Encaisser en Gonettes	Page 8
• Dépenser en Gonettes numériques	Page 8
• Reconvertir des Gonettes en euros	Page 9
• Emettre des Gonettes	Page 10
• Clôture de caisse	Page 11
• Déclarations comptables	Page 11
• Saisie comptable	Page 11
• Paiement des salaires en Gonettes	Page 12
• Convention de paiement du salaire	Page 13



La Gonette

— Monnaie
Locale
Citoyenne —



Une monnaie vertueuse au service des entreprises et associations locales !

Fondée en 2015, La Gonette est la **Monnaie Locale et Citoyenne du territoire du Rhône**. Elle est un véritable projet de société visant à réunir tous les **acteurs du territoire** : associations, collectivités, entreprises, habitant·es, afin de favoriser une **activité économique locale, responsable et solidaire**.

La Gonette, à quoi ça sert ?



Une économie locale vertueuse

La Gonette ne circulant que dans un territoire restreint, elle incite à une **consommation locale**. Cela conduit à un accroissement des **revenus locaux**, augmentant la **circulation de la richesse** au sein du territoire et renforçant **l'économie locale**.



Une finance éthique

Pour chaque gonette en circulation sur le territoire, il y a **un euro placé sur un fond de garantie en banque éthique** à la Nef pour **financer les projets écologiques, sociaux et culturels** du territoire.

Notre vision

Nous voyons la monnaie comme un outil au service de l'humain, un levier de transition pour une société plus résiliente.



Une économie réelle

En moyenne, l'euro disparaît de notre territoire après trois transactions, aspiré par la sphère financière. La monnaie locale favorise quant à elle les **dépenses sur notre territoire**, dans l'économie des **biens et services de tous les jours**.



Une appropriation citoyenne de la monnaie

La **sensibilisation et l'éducation aux grands enjeux monétaires** sont un objectif central à la Gonette. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent s'engager dans l'association et prendre part aux discussions. La mise en place de ce **fonctionnement démocratique** renforce le pouvoir d'agir des citoyens.

Pourquoi adhérer?



Visibilité auprès des utilisateur.rices

- **Communication** sur nos réseaux sociaux
- **Référencement** sur la **Gogocarto**
- **Gage d'une démarche éthique**, car signataire de la charte

Intérêt économique et social

- **Adhésion offerte** pour vos salarié.es et dirigeant.es
- **Pas de frais de transaction** lorsque vous recevez ou effectuez un paiement en Gonette contrairement au paiement par carte bancaire.



Intégration à un réseau dynamique

- **Rencontres professionnelles** pour réseauter et découvrir des initiatives impactantes
- Être **moteur.rice de la circulation de la Gonette** : plus il y a d'adhérent.es pro, plus il y a d'utilisateur.rices et vice-versa
- **Référencement dans le catalogue BtoB** auquel chacun.e a accès.



COMMENT ADHÉRER?



Remplissez votre formulaire d'adhésion et invitez vos salariés et gérant.es souhaitant adhérer gratuitement à remplir ce formulaire.



Réglez votre adhésion annuelle



Vous intégrez le réseau et recevez des supports pour communiquer sur votre engagement à La Gonette

COMMENT RÉ-ADHÉRER?



Choisissez la **ré-adhésion automatique** par prélèvement SEPA ou en Gonettes numériques lors de votre inscription et ne vous occupez plus de rien !

OU



Réglez votre adhésion manuellement chaque année



COMMENT L'UTILISER?



La Gonette est encadrée par la **loi ESS du 31 juillet 2014** qui encadre l'usage des monnaies locales et complémentaires et les considère comme **titre de paiement**.

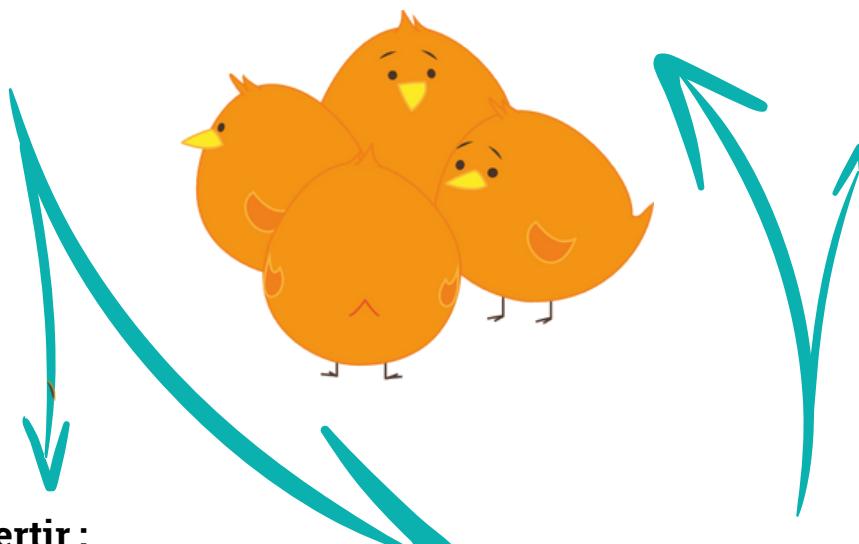


Comptablement et fiscalement, 1G = 1€

Vos ventes sont toujours facturées et **enregistrées dans votre comptabilité en euros**. Vous ne déclarez que des euros dans vos déclarations sociales et fiscales.

Encaisser :

En Gonettes papier (Attention, la monnaie doit être rendue en Gonettes papier ou en Gonettes numériques depuis l'application mobile).



Reconvertir :

En tant que pro, vous pouvez demander la reconversion de tout ou partie de vos Gonettes numériques ou papier en euros.

Emettre : changer un montant d'euros en gonettes

- Mensuellement par prélèvement SEPA
- Ponctuellement par CB via votre compte numérique

Dépenser :

- En payant vos factures auprès des professionnel·les du réseau
- En réglant une partie des salaires, rémunérations ou notes de frais.

EN PRATIQUE

Encaisser en Gonettes

- Créez les moyens de paiement Gonette papier et Gonette numérique sur votre caisse (au même titre que vous distinguez les espèces, les CB...etc)
- Encaissez des billets de 1, 2, 5, 10, 20, 49 pour les **Gonettes papier**. **Attention, on ne peut pas rendre des euros sur des gonettes !** Mais la majeure partie de la somme peut être réglée en Gonette et l'appoint réglé en euros. Par exemple, pour un montant de 10,50 : 10G + 0,5€, ou +1€ et on rend 0,5€.
- Encaissez le montant exact avec les Gonettes numériques. Le client.e paie depuis son application mobile et vous montre le ✓ de confirmation sur son écran. Vous recevez également un mail de confirmation de paiement sur l'adresse affiliée à votre compte numérique.

Dépenser en Gonettes numériques

- Ouvrez l'onglet paiement depuis votre application mobile ou votre compte numérique
- Cherchez le nom de l'adhérent.e (pro uniquement) que vous voulez payer ou son numéro d'adhérent.e ou son QR code
- Renseignez le montant
- Vérifiez
- Validez

Veuillez sélectionner une option :

- Paiement**
- Paiement en monnaie locale**
- Scanner le QR Code du destinataire
Identifier un partenaire ou un particulier en scannant son QR Code
- Chercher dans la liste des partenaires
Chercher dans la liste des partenaires
- Liste de mes favoris
Sélectionner un favori dans ma liste pour le payer
- Via le courriel du destinataire
Saisir l'adresse courriel du destinataire du paiement (partenaire ou particulier)
- Au Numéro Adhérent Gonette
Enter Numéro Adhérent Gonette of user (payment receiver)

Montant
Montant en Gonette 00

Description

Payer

Annuler

✓

EN PRATIQUE

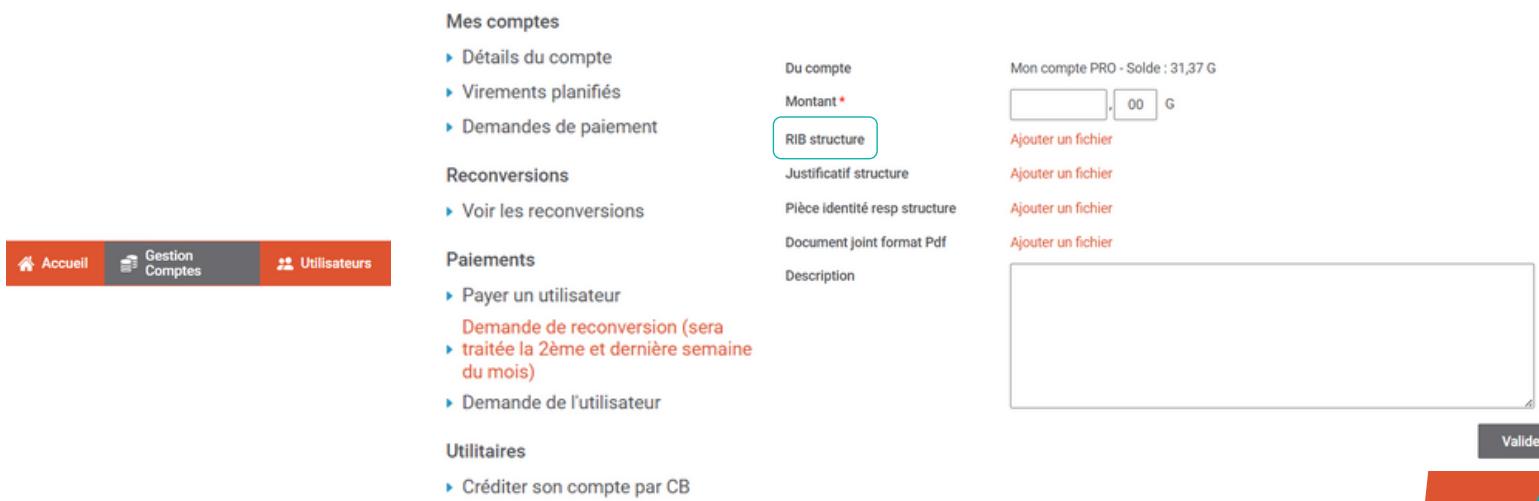
Reconvertir des Gonettes en euros

Gonettes papier :

Rendez vous au local de la Gonette pendant ses heures d'ouverture pour déposer vos gonettes papiers. Vous recevrez le change en gonettes numériques ou euros par virement bancaire*. Pensez bien à vous munir de votre RIB lors de votre première reconversion en euros.

Gonettes numériques :

- Connectez-vous à votre espace numérique depuis un ordinateur
- Cliquez sur Gestion des comptes > Paiements > Demande de reconversion
- Indiquez le montant à changer. Pensez à ajouter votre RIB lors de votre première demande.
- Validez
- Vous recevrez le change en euros par virement bancaire*.



Accueil Gestion Comptes Utilisateurs

Mes comptes

- ▶ Détails du compte
- ▶ Virements planifiés
- ▶ Demandes de paiement

Reconversions

- ▶ Voir les reconversions

Paiements

- ▶ Payer un utilisateur
 - Demande de reconversion (sera traitée la 2ème et dernière semaine du mois)
 - Demande de l'utilisateur

Utilitaires

- ▶ Créditer son compte par CB

Du compte

Mon compte PRO - Solde : 31,37 G

Montant *

RIB structure

Justificatif structure

Pièce identité resp structure

Document joint format Pdf

Description

Ajouter un fichier

Ajouter un fichier

Ajouter un fichier

Ajouter un fichier

Valider

* Le traitement des reconversions a lieu deux fois par mois aux alentours du 15 et du 30.

EN PRATIQUE

Emettre des Gonettes

Gonettes papier : Rendez vous au local de la Gonette pendant ses heures d'ouverture pour récupérer vos gonettes papiers. Effectuez votre paiement au préalable par virement bancaire (contactez co@lagonette.org pour recevoir le RIB) ou sur place par CB, chèque ou espèces.

Gonettes numériques :

- Connectez-vous à votre espace numérique depuis un ordinateur ou votre application mobile.
- Choisissez "Créditer mon compte par CB". Vous serez redirigé.e vers une page HelloAsso pour procéder au paiement. Le crédit de votre compte numérique est immédiat, sauf s'il dépasse 250€.



OU

- Demandez la mise en place d'un Crédit Automatique Mensuel (CAM) par prélèvement SEPA (contactez co@lagonette.org pour recevoir le Formulaire).

EN PRATIQUE

Clôture de caisse

Clôturez votre caisse comme d'habitude en traitant les gonettes papiers et gonettes numériques comme des moyens de paiement distincts.

Déclarations comptables

Faites votre déclaration comptable comme à votre habitude en joignant votre relevé de compte gonettes numériques et de caisse gonettes papier au même titre que vos autres relevés bancaires et caisses.

Pour télécharger votre relevé numérique, rendez-vous dans votre espace numérique depuis un ordinateur. Choisissez "Gestion Comptes". Choisissez la période du relevé > Rechercher > Télécharger

Saisies comptables des différents mouvements

Que ce soit pour changer ses euros en Gonettes ou reconvertisir ses Gonettes en euros ou convertir ses Gonettes papier en Gonettes numériques et vice-versa, la saisie comptable correspond à un transfert entre comptes.

EN PRATIQUE

Paiement des salaires en Gonettes

Salaire :

L'article L. 112-6 du code monétaire et financier autorise le règlement d'un « acompte sur salaire » en espèces jusqu'à 1 000€ par mois. Les monnaies locales étant considérées par le code monétaire et financier comme un titre de paiement, il est tout à fait possible de verser cet acompte sur salaire en monnaie locale plutôt qu'en euros.

Cela ne change pas la déclaration de l'employeur à l'URSSAF, qui se fait en euros. L'employeur peut verser, de cette manière, un acompte sur salaire en gonettes jusqu'à 1 000 gonettes net par mois et par salarié.

Il est souhaitable d'avoir un accord écrit signé par l'employeur et le salarié. (Cf. convention ci-après)

Rémunération gérant·e :

En tant que chef d'entreprise «travailleur non salarié», une personne peut se rémunérer en monnaie locale sans limitation.

Saisie comptable :

Le compte 421 000 «rémunérations nettes à payer» s'équilibre avec les comptes 512 xxx pour la partie versée en euros et le compte 531 xxx «caisse Gonettes» pour les Gonettes papier ou le compte 512 xxx «compte numérique Gonettes» pour les Gonettes numériques.

CONVENTION entre le/la salarié.e et l'employeur

Objet : Paiement d'une partie de salaire en gonettes

Je soussigné(e)(nom et prénom du/de la salarié.e),

Né(e) le/...../..... à

Demeurant.....

employé.e à et adhérent.e à l'association La Gonette
- Monnaie Locale Citoyenne, domiciliée à Lyon, 126 montée de la Grande Côte, 69001
Lyon.

donne mandat à mon employeur pour verser une partie
de mon salaire en Gonette :

> Gonette coupons billets :

soit la somme mensuelle de :

> Gonette numérique (versement direct sur mon compte numérique)

soit la somme mensuelle de :

sur mon compte personnel U....

soit une somme mensuelle totale en Gonette de :

Le complément étant versé sur mon compte bancaire usuel.

La présente convention porte effet, dans les termes visés ci-dessus, tant qu'elle n'est pas résiliée et/ou modifiée par le seul mandant de manière expresse et écrite.

Fait à le

Signature du mandant

Bon pour acceptation du mandat, signature de l'employeur